

Très honn[est] P[er]s;

Le temps que par mes derniers aduis vous aviez appris
comme quoy nous nous trouvions accrochez sur le fait de
l'Inuasion de l'Angleterre; ce m[esme] sujet nous a fait perdre
plusieurs sessions pour ceant; n[on]g'a la fin considerans
que jamais n[ous] n'rendions à boule avec ceux du Parlement qui
ne nous ont creut aido à remporter un tel point; nous nous
sommes aduisens de renouvrir au Roy, afin d'obtenir la
mesme faveur de son entremise que dernièrement il nous
octroya avec si bon succès. Pour cet effet nous sommes
audience devant hier, qui fut Dimanche le 15 d'icelle Mois
à Th. Hall où S. M. fut contante de nous faire des discus
sions en conférence avec les Comptoirs. Le différend y fut
plaidé avec tout ce qu'il en est d'autre sorte; chascun ayant
si g[rand]ement apporté de motifs de contestation, et ne dando le
d[ebat] moins de deux heures et demie, jusques à ce que
le Roy considerant la suffisance des querelles que nous
produisissons pour la cause que soutenions nous avoir fait
faire par les Comptoirs depuis l'an 1609 et n[ous] étés
par diverses fois grar ou nos br[é]ves exploitées et prononcées

entends au une subjugation des nobles, sans qui nesson
 Ressing de reconnoistre n'a fait les Anglois qui en ces Isles
 suivant le Traict de Truce ont maintenu le fort de la n.
 facture apart et dont ce regard leur est indocile et combattu
 et punissable. D'autant lors de l'invation des Anglais
 parmi nos ennemis, et que le temps n'eust pas eu
 partis dans audiz armes du combat par la chaleur des
 assaillants, sans que fut fait il ne gaigne dire qu'il n'eust
 assommé en arme. Considerant d'autant que certain extrait des
 Resolutions du Comte et du duc de Lancastre, comme
 notre General auoit formellement commandé son desserte
 aux Anglois, a ce qu'il ressort à l'assise de l'engagement
 pour le bien commun des deux Camps, qui ne s'etouvoit de
 jamais les armes estoient en intention d'endommager les
 Anglois; qui aussi sans nulle exception de la justice il
 auoit approuvé l'exécution, ne se excusans que sur le
 manquement d'armures; l'obéit à S.M. le dore
 Prince, auant à la Justice et la raison que ces Anglois
 de nos armes sous le nom des sujets declaraent qu'il
 auoient à nous faire toutes choses en l'obéir. Les ce

trouysent à la conclusion du traité, comme si ce fesois
il n'avoit rien et des bous ces maladeux, qui fut
nous envoier avec uns aussi éclatant que jamais
n'en trouvions espere au S. Grand Tresor. Cest
comme que j'envoyerois la s. il. cause doant soy n'aurois

vud le tout deduis b. moins le plus affreux malignotier
que la Toscane soit, car cet evenement n'eut un terrible
coup d'effet sur l'autre, en duelement de sonde, car dit
devant que le R. d. se declaroit tous ceux du conseil le
relaçoyent en barbe, et claidoyent ce argeant
mais il n'est compagnon pour querre c'en soeul, et on
doubte qu'il en trouvera sa meueche en l'un ou l'autre
point. Mais nous tacherons d'eviter de blesser au mesme
expedient, et devra le R. d. nous adromis un autre
enables conseil dans peu d'jours, ou je m'imagins
que nous trouvons quelque grand eaut de nauige. Ainsi je
commence à avoir le jour aux trauers des ces brouillans
et malheurs que fait au moins les sermonetons de Br. G.
Toscane le fait des Pocherins grande et petite, mais
ces sont droites qui ne nous font apprechier le coup des
conspirantes, comme ces premières. Pour le publicq.

Ces brouillans le contraient entre le R. d. et le R. d. de Toscane
qui est en Toscane le R. d. de Toscane a été blesse
au gong une partie de la matinée le R. d. de Toscane
qui a été blesse au gong une partie de la matinée

qui a été blesse au gong une partie de la matinée
qui a été blesse au gong une partie de la matinée

T'adjousteray ici les particularitez de mes nouvelles sur les méscontentements
 de cette Cour au sujet de la guerre dans l'Espagne. C'est que le Roi d'Espagne
 main propre a écrit à ce Roi qu'il voulait de tout son pouvoir à disposer
 l'Empereur et l'Etat à sa cause à la réstitution du Palatinat ^{Empereur}. Il
 voudroit avoir regard à ses biens. Ce tout cependant ou il a écrit que sa Majesté
 sera contrainte le son de croire qu'il auroit son dû. Il y a continué pour le Roi de son
 avise; ayant au reste de son plaisir dans l'Empire. Pour le moment pour
 combler de la fin des envois de soldats distingués la maison d'Autriche est l'Empereur
 d'autre côte d'Espagne; affirmant ou il a été que ce Royaume a bien moins de forces
 de faire la guerre à celle-là qu'à celle-ci. Mais le Roi d'Espagne n'est pas si laid
 qu'il ait envie cette tigeure. Savant que il a chargé son Amb. à Bruxelles de
 rompre l'entente de faire l'œil à l'Angleterre dans les premiers 7. jours,
 et d'arrêter le suspensio[n] d'armes dans les 7. prochains. Et non y manquer de
 prendre conseil avec déclaration que le Roi son maître veuille l'entendre ^{en mande au}
 rompre. Puis le deuxième de cette décret est émis dans l'Espagne où le S. R. R. G.
~~et~~ a été déclaré que jamais le Roi n'entendra à aucun mariage sans réstitution
 du Palatinat. Mais sont après à faire le Roi, à ce qu'il aye à se faire valoir
 pour de la suite pour attendre quelques jours sur la flotte d'Espagne à venir
 de l'Ende; mais il attend la réponse de Madrid. Ainsi le Roi a rassemblé ex-
 alementation et insolution; j'affirme toutes ces choses que l'Espagnol n'a trouvées moins
 de deux ou trois fois que, si le Roi n'avoit pas. Ce sont aduis des cabinets
 et qui en leur qualité avoient droit juger ou il n'appartient d'annoncer les faire
 relâcher. Je ne m'explique pas en question, et n'est il ce nous ~~l'espagnol~~ d'en empêcher
 ou retarder le succès. dont la conduite est à la main de Dieu.

D'au
 Carl
 Lettre
 n° 5